

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 562 rendant exécutoire la délibération du Conseil représentatif de la Côte française des Somalis en date du 25 avril 1947 relative à l'ouverture d'un crédit supplémentaire du budget local (exercice 1947)

n° 562

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
16 mai 1947

Numéro JO
n° 4 du 31/05/1947

Date du numéro
31 mai 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 9 novembre 1945 portant création d'un Conseil représentatif à la Côte française des Somalis, notamment en Son article 42; Lo Conseil représentatif entendu dans sa séance du 25 avril 1947,

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération du Conseil représentatif de la Côte française des Somalis. en date du 29 avril 1944, relative à l'ouverture d'un crédit supplémentaire de deux cent quarante mille francs (240.000 francs) au chapitre 16, article 2, paragraphe 1 du budget local (exercice 1947), destiné au paiement de l'indemnité pour frais de représentation et charges inhérentes à la fonction à MM. le Conseil. ler de la République et le Député de la Côte française des Somalis, Cette somme sera couverte par les réalisations excédentaires de l'exercice 1947.

Le Gouverneur P.H.

SIRIEX